

Préfet de la région Normandie

AVENANT MODIFICATIF
Arrêté portant désignation
des membres de la commission consultative régionale d'attribution
des aides déconcentrées relatives au spectacle vivant

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010,
- Vu le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant,
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 nommant de Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine Maritime,
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de fonctionnement des régions de l'administration territoriale de l'Etat et des commissions administratives,
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,
- Vu l'arrêté préfectoral de délégation de signature générale d'activités n° 19.076 de Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de Normandie, Préfet de la Seine Maritime, à M. Jean-Paul OLLIVIER, Directeur régional des affaires culturelles de Normandie, en date du 23 avril 2019,
- Vu la circulaire n° 2007-5 du 5 mars 2007 relative au refus d'aides publiques en cas d'infraction à la législation sur la répression du travail illégal dans le spectacle vivant,
- Vu la circulaire n° 2007-6 du 5 mars 2007 relative au financement public et à l'emploi dans le spectacle vivant,
- Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,
- Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

ARRETE

Article 1:

Il est décidé de modifier l'article 2 de l'arrêté sus-visé et notamment la composition du collège musique de la commission régionale consultative comme suit :

• Collège musique :

- DAUMAS-RICHARDSON Aurélien, directeur du Conservatoire à rayonnement régional de Caen, du festival Aspects des Musiques d'aujourd'hui et de l'Orchestre de Caen, (1er mandat),
- DUBOURG Michel, spécialiste jazz, contrebassiste, émission hebdomadaire radio Atout Jazz / France bleue Normandie, (renouvellement de mandat),
- FOLL Patrick, directeur du théâtre de Caen, (renouvellement de mandat),
- GAGNE Tiphaigne, production, administration et management de la SASU Oh La La (1^{er} mandat),
- LANGLOIS Annie, musicienne du groupe Grand Parc, (renouvellement de mandat),
- LEBRUN Clément, directeur artistique de l'association Le Doigt dans l'Oreille du Chauve (DOC) (renouvellement de mandat),
- ★ LEFORT Yannick, directeur du CEFEDEM (1er mandat),
- LEGRAND Alban, directeur délégué du Tangram (renouvellement de mandat),
- LENORMAND Julien, responsable de l'accompagnement au 106 (SMAC) (1^{er} mandat),
- NURMI Virpi, directrice de la coordination artistique de l'Opéra de Rouen (1^{er} mandat)
- PARKS Marina, coordonnatrice du réseau RMAN, (renouvellement de mandat),
- PLEINTEL Véronique, Déléguée générales du festival Promenades musicales en Pays d'Auge – Normandie (1^{er} mandat),
- ➤ ORANGE Alice, conseillère artistique du festival de Sablé (1er mandat),
- SADOT Ottilia, chargée des partenariats et projets pédagogiques au Normandy (SMAC) (1^{er} mandat),
- VERMEULIN Marie, pianiste de l'ensemble conventionnée Variances (1^{er} mandat).

Membres observateurs:

- * LEMENUEL Jean-Claude, directeur de l'association régionale Le FAR,
- * RICHARD Annaelle, conseillère musique, danse et international à l'ODIA.

Article 2:

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Caen, le

28 OCT, 2020

Le Directeur régional des affaires culturelles de Normandie

Jean-Paul OLLIVIER

ache inniai